

Le Pôle Emploi Illustré,

Petit lexique à l'intention des agents de Pôle Emploi

D comme **Devoir de Mémoire.**



Dans une publication la CFDT et la CGC ont accusé le SNU (entre autres) de ne pas prendre leurs responsabilités en ne se positionnant pas sur les postes de secrétaire adjoint, trésorier ou trésorier adjoint.

C'est faux, lors de la dernière mandature, c'est le SNU qui a repris au pied levé le secrétariat CE et l'a tenu pendant 18 mois. Le SNU a tenu la trésorerie avec la CGT en 2013 dans le cadre d'un accord de gestion large favorisant les plus bas salaires et les CDD (4 syndicats : CFDT, CFTC, CGT, SNU). Début 2014, la CFDT et la CFTC ont dénoncé cet accord, et se sont rapprochées de la CFE CGC pour proposer un nouvel accord revenant sur les paliers (on passe alors de 4 à 3). Nous avons dès lors pris nos responsabilités et avons laissé à la nouvelle majorité le soin de mettre en place son programme.

Malheureusement, les élus de cette coalition (14 sur un total de 22) n'ont pas réussi à trouver pendant 4 mois des personnes pour occuper les postes de trésorier et trésorier adjoint. Dernier acte, le secrétaire du CE a menacé de démissionner si aucunes solutions n'étaient trouvées. Une solution a été proposée lors du dernier CE par la CFDT et la CFE CGC avec la nomination d'un trésorier et de deux trésoriers adjoints mais aussi en recourant à l'embauche d'un CDD affecté à la trésorerie du CE, ce que le tract CFDT CFE CGC avait omis de dire.

Le SNU s'est opposé au recrutement d'un CDD profilé comptable arguant que durant l'année 2013, la trésorerie a été tenue efficacement par deux personnes. Pourquoi, alors que ces mêmes fonctions sont partagées par trois personnes, faut-il recourir au recrutement d'un CDD au frais du CE ?

Le SNU, transparence et clarté !